

Lundi 2 octobre 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 2 octobre 2017 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
André Laforest, Isabelle Chouinard, Réjean Pelletier, Francine Soucy, Marjolaine Emond et Rémi Pelletier, sous la présidence de Monsieur Rénald Bernier, maire formant quorum.

Sont aussi présents Mesdames Louise St-Pierre, greffière, Gina Dionne, trésorière et Emilie Poulin, directrice du développement et des communications ainsi que Messieurs Jean Langelier, directeur général et Éric Lévesque, directeur du Service de sécurité incendie.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2017-10-424

LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Francine Soucy

et résolu unanimement de l'adopter en reportant cependant l'item 22 à une séance ultérieure et en annulant l'item 39.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-10-425

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 5 SEPTEMBRE 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 26 SEPTEMBRE 2017 AINSI QUE DES COMPTES RENDUS DES OUVERTURES DES SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT DES BORNES D'INCENDIE POUR LES SAISONS 2017-2018, 2018-2019 ET 2019-2020 ET POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN HIVERNAL DES STATIONNEMENTS ET DES ACCÈS AUX IMMEUBLES DE LA VILLE POUR LES SAISONS 2017-2018, 2018-2019 ET 2019-2020 TENUE LE 26 SEPTEMBRE 2017.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi sur les cités et villes, reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 5 septembre 2017 et de la séance extraordinaire du conseil du 26 septembre 2017 ainsi que des comptes rendus des ouvertures des soumissions pour le déneigement des bornes d'incendie pour les saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 et pour le déneigement et l'entretien hivernal des stationnements et des accès aux immeubles de la Ville pour les saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 tenue le 26 septembre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter en apportant une correction à la résolution numéro 2017-09-419 de façon à lire l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Autorisation à Excavation S.M. de débiter les travaux de réfection de la section nord de la rue Octave.
4. Acceptation provisoire des travaux pour la fourniture et l'installation d'un système de chaufferie à la biomasse forestière.
5. Octroi d'un contrat de service à Monsieur Richard Charest relativement à la chaufferie à la biomasse forestière du presbytère et au réseau chaleur.
6. Autorisation au directeur général de signer un avis de contamination pour l'immeuble situé au 538, boulevard Hébert.
7. Période de questions.
8. Clôture et levée de la séance.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-10-426

DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES PAYABLES AU 27 SEPTEMBRE 2017.

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 27 septembre 2017, pages 1 à 3, pour un montant de 270 300,96 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes payables pour un montant de 270 300,96 \$.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-10-427

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS AU 27 SEPTEMBRE 2017.

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste sélective des déboursés au 27 septembre 2017, pages 1 à 5, relative au compte no 10444 pour un montant total de 561 291,65 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Francine Soucy

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-10-428

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL INDIQUANT TOUTES DÉPENSES EFFECTUÉES EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES EN SEPTEMBRE 2017.

CONSIDÉRANT le règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT les articles 5.1 et suivants dudit règlement par lesquels le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser à certaines conditions;

CONSIDÉRANT l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige tout fonctionnaire autorisant une dépense à produire un rapport au conseil;

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des engagements indiquant toutes les dépenses effectuées en vertu d'une délégation de compétence en septembre 2017, pages 1 à 57, pour un montant de 424 354,44 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-10-429

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE TRANSFERTS À DIVERS POSTES BUDGÉTAIRES.

CONSIDÉRANT le dépôt par la trésorière d'un budget révisé établissant le transfert de sommes d'argent à divers postes budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de ratifier et d'adopter la liste des transferts budgétaires énumérés au journal du budget révisé 2 en date du 27 septembre 2017.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-10-430

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS DES REVENUS ET DES DÉPENSES.

Conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière procède au dépôt des deux états comparatifs des revenus et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 août 2017.

Le premier état comparatif (comptable) compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant réalisés au 31 août 2017 et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la même période.

Le second état comparatif (budgétaire) compare les revenus et les dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose la trésorière, soit au 31 août 2017, avec ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

2017-10-431

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 21 SEPTEMBRE 2017 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2017 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'article 10 du règlement numéro 12-2000 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de le ratifier et de l'adopter abstraction faite cependant des résolutions 52-17, 53-17, 54-17, 55-17 et 56-17 qui feront l'objet de décisions particulières de la part du conseil municipal.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-10-432

ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DU KAMOURASKA-EST INC. CONCERNANT LE 655, RUE TACHÉ DANS LE CADRE DU PIIA.

Monsieur Rénald Bernier, maire déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question en raison de sa coprésidence pour la campagne de financement de l'APHK. Il s'abstient donc de participer aux délibérations et au vote.

Madame Marjolaine Emond, mairesse suppléante assume la présidence pour ce sujet.

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par l'Association des personnes handicapées du Kamouraska-Est inc., représentée par Madame Carole Lévesque pour la propriété située au 655, rue Taché en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande vise à :

- ajouter un isolant sur les murs extérieurs;
- poser un nouveau revêtement extérieur en déclin de bois Maibec et de la pierre collée;
- installer de nouvelles portes et fenêtres extérieures en aluminium de couleur gris;
- modifier la structure principale de la toiture et de ses parapets;
- poser un revêtement en bardeaux d'asphalte sur la toiture principale et un revêtement métallique de marque Prestige de Vicwest sur le parapet du toit ainsi que sur les toitures des galeries et de la rampe d'accès;
- ajouter une véranda et deux entrées couvertes;
- refaire les galeries et les escaliers en bois avec un recouvrement en fibre de verre (côté nord) et en béton (à l'avant);
- installer des colonnes, des boiseries et des chambranles en bois;
- installer des garde-corps en fer forgé;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujéti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution 52-17 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés en précisant cependant que la pose de portes et de fenêtres en bois serait préférable;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par l'Association des personnes handicapées du Kamouraska-Est inc. pour la propriété située au 655, rue Taché, sous réserve du respect de la condition suivante :

- la main-courante et la balustrade des galeries (avant et côté nord) devront être en bois ou en fer forgé ornemental.

Marjolaine Emond, mairesse suppléante

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-10-433

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DU KAMOURASKA-EST INC. CONCERNANT LE 655, RUE TACHÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA RÉNOVATION DE BÂTIMENTS.

Monsieur Rénaud Bernier, maire déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question en raison de sa coprésidence pour la campagne de financement de l'APHK. Il s'abstient donc de participer aux délibérations et au vote.

Madame Marjolaine Emond, mairesse suppléante assume la présidence pour ce sujet.

CONSIDÉRANT le projet de rénovation extérieure de l'Association des personnes handicapées du Kamouraska-Est inc., représentée par Madame Carole Lévesque pour la propriété située au 655, rue Taché;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 263-2015 établissant un programme d'aide à la rénovation de bâtiments;

CONSIDÉRANT la demande de subvention formulée par l'Association des personnes handicapées du Kamouraska-Est inc., représentée par Madame Carole Lévesque dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les conditions d'admissibilité du programme;

CONSIDÉRANT les travaux admissibles suivants :

- pose d'un nouveau revêtement extérieur en déclin de bois Maibec;
- pose d'un revêtement métallique de Prestige de Vicwest sur le parapet du toit ainsi que sur les toitures des galeries, de la véranda et de la rampe d'accès;
- installation de colonnes, de boiseries et de chambranles en bois;

CONSIDÉRANT que le coût de l'ensemble des travaux extérieurs est de 128 197,13 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT que le coût des travaux admissibles est de 39 091,50 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution 53-17 du comité consultatif d'urbanisme approuvant la demande de subvention pour un montant de 10 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'autoriser le versement, à même le surplus accumulé affecté de la Ville, d'un montant de 10 000 \$ à l'Association des personnes handicapées du Kamouraska-Est inc. dans le cadre du programme d'aide à la rénovation de bâtiments, le tout conditionnellement au respect des modalités du programme.

Marjolaine Emond, mairesse suppléante

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-10-434

ANALYSE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE REMISE DE MONSIEUR ALEXANDRE SLIGHT CONCERNANT LE 615, RUE TACHÉ DANS LE CADRE DU PIIA.

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par Monsieur Alexandre Slight pour la propriété située au 615, rue Taché en regard d'un projet de construction d'une remise;

CONSIDÉRANT que la demande vise à installer une remise de 8 pieds par 10 pieds en déclin de vinyle avec une toiture en bardeaux d'asphalte et une fondation de blocs de béton;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujetti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution 54-17 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés conditionnellement à ce que la couleur du cabanon soit harmonisée avec celle de la maison;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par Monsieur Alexandre Slight pour la propriété située au 615, rue Taché, sous réserve du respect de la condition suivante :

- la couleur du cabanon devra s'harmoniser avec celle de la maison.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-10-435

ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL CONCERNANT LE 405, RUE TACHÉ DANS LE CADRE DU PIIA.

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par la Ville de Saint-Pascal pour la propriété située au 405, rue Taché en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande vise à :

- procéder à la réfection du perron en acier et des marches en béton de l'entrée principale avec la réutilisation de la rampe d'escalier actuelle;
- procéder à la réfection du perron et des marches (entrée sud) en bois avec la réutilisation du garde-corps actuel;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujéti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution 55-17 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par l'inspecteur en bâtiment sur la foi des informations reçues pour la propriété située au 405, rue Taché.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-10-436

ANALYSE DU PROJET D'IMPLANTATION D'UNE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL CONCERNANT LE 405, RUE TACHÉ DANS LE CADRE DU PIIA.

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par la Ville de Saint-Pascal pour la propriété située au 405, rue Taché en regard d'un projet d'implantation d'une tour de télécommunication;

CONSIDÉRANT que la demande vise à implanter une nouvelle tour de 44 pieds de hauteur du côté sud-est de l'immeuble fixée sur une base de béton afin de relocaliser toutes les antennes utilisées par divers services de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujéti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution 56-17 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés même si cette installation n'est pas privilégiée dans le secteur patrimonial;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'approuver le projet d'installation d'une tour de télécommunication pour la propriété située au 405, rue Taché.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-10-437

OCTROI D'UN CONTRAT À FERME RAYNALD ST-PIERRE POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN HIVERNAL DES STATIONNEMENTS ET DES ACCÈS AUX IMMEUBLES POUR LES SAISONS 2017-2018, 2018-2019 ET 2019-2020.

CONSIDÉRANT les invitations à soumissionner transmises à quatre entreprises en septembre 2017 pour l'octroi du contrat de déneigement et d'entretien hivernal des stationnements et des accès aux immeubles pour les saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020;

CONSIDÉRANT le compte rendu de l'ouverture des soumissions daté du 26 septembre 2017;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues par Me Louise St-Pierre, greffière et sa recommandation datée du 28 septembre 2017 d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit à Ferme Raynald St-Pierre au montant total de 59 844,49 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement :

- de ratifier la liste des fournisseurs à inviter à soumissionner préparée par Monsieur Jean Langelier, directeur général en date du 13 septembre 2017;
- d'octroyer le contrat pour le déneigement et l'entretien hivernal des stationnements et des accès aux immeubles pour les saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 à Ferme Raynald St-Pierre au montant total de 59 844,49 \$ incluant les taxes, le tout conformément au devis et aux documents de soumission.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-10-438

REJET DE LA SOUMISSION REÇUE POUR LE DÉNEIGEMENT DES BORNES D'INCENDIE POUR LES SAISONS 2017-2018, 2018-2019 ET 2019-2020.

CONSIDÉRANT les invitations à soumissionner transmises à cinq entrepreneurs en septembre 2017 pour le déneigement des bornes d'incendie pour les saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020;

CONSIDÉRANT le compte rendu de l'ouverture de la seule soumission reçue daté du 26 septembre 2017;

CONSIDÉRANT l'estimation du coût du contrat produite par Monsieur Bernard Tanguay, contremaître au Service des travaux publics en date du 12 septembre 2017 établissant à 14 623,20 \$ le coût pour le déneigement des bornes d'incendie pour les saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020;

CONSIDÉRANT que le montant de la seule soumission reçue est de 40 718,40 \$ incluant les taxes soit 280 % supérieur au montant de l'estimation;

CONSIDÉRANT l'analyse de la seule soumission reçue effectuée par Me Louise St-Pierre, greffière et sa recommandation datée du 29 septembre 2017 de rejeter la soumission de Ferme Raynald St-Pierre compte tenu de l'écart important entre l'estimation et le montant de la soumission;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Laforest

et résolu unanimement de rejeter la seule soumission reçue en date du 26 septembre 2017 pour le déneigement des bornes d'incendie pour les saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-10-439

AUTORISATION DE PAIEMENT DE COÛTS SUPPLÉMENTAIRES POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE POUR L'USINE D'EAU POTABLE.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-06-276 de ce conseil autorisant l'achat, par encan public, auprès de la firme IRS Industrial Recovery Services, d'une génératrice pour l'usine d'eau potable pour un montant maximal de 10 000 \$ incluant les taxes ainsi que les frais de change et d'encantement;

CONSIDÉRANT que les frais totaux engagés pour l'achat de la génératrice ont généré des coûts supplémentaires de 358,41 \$;

CONSIDÉRANT également la nécessité de prévoir des frais pour la désinstallation de la génératrice, son transport, la confection d'une plate-forme à l'usine d'eau potable, son branchement électrique et des frais de démarrage;

CONSIDÉRANT que le coût total de ces dépenses est estimé à 15 000 \$ excluant les taxes, tel qu'il appert d'une estimation préparée par Monsieur Bernard Tanguay, contremaître au Service des travaux publics datée du 21 septembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 569, 2^e paragraphe de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement :

- d'autoriser le paiement de dépenses supplémentaires pour l'achat et l'installation d'une génératrice pour un montant maximal de 15 000 \$ excluant les taxes;
- de pourvoir au paiement des dépenses autorisées par la présente résolution à même le fonds de roulement de la Ville sur une période de deux ans.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-10-440

MANDAT AU MAIRE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UNE TRANSACTION AVEC 9220-7307 QUÉBEC INC. (EXCAVATION S.M.) DANS LE CADRE DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE OCTAVE.

CONSIDÉRANT que le 19 avril 2017, la Ville a publié un appel d'offres pour la réalisation de travaux de prolongement des infrastructures de la rue Octave;

CONSIDÉRANT que la clause 2.14 des clauses administratives particulières du devis prévoyait que les travaux devaient être exécutés en continu, sans interruption, dans le délai prescrit au devis;

CONSIDÉRANT que la Ville a, le 5 juin 2017, par sa résolution numéro 2017-06-272, octroyé le contrat de prolongement des infrastructures de la rue Octave au plus bas soumissionnaire conforme soit 9220-7307 Québec inc. (Excavation S.M.) conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro 307-2017 et à une décision du conseil de décréter ces travaux, à l'exception des travaux de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égout dans la section sud de la rue Octave, lesquels devaient être exécutés selon l'échéancier convenu avec l'adjudicataire soit dans les semaines du 19 juin et du 26 juin 2017;

CONSIDÉRANT que la Ville a, le 26 septembre 2017, par sa résolution numéro 2017-09-420 autorisé Excavation S.M. à réaliser les travaux de voirie dans la section nord de la rue Octave suite à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 307-2017 par le MAMOT;

CONSIDÉRANT que le délai prévu aux clauses administratives du devis n'a pu être rencontré pour l'exécution des travaux compte tenu de la décision de la Ville de scinder la réalisation des travaux en deux phases;

CONSIDÉRANT que Excavation S.M. réclame un ajustement du coût du contrat en raison de la réalisation du contrat en deux phases;

CONSIDÉRANT que la Ville et Excavation S.M. dans le but d'éviter un litige entre elles, désirent s'entendre sur les modifications à être apportées aux documents d'appel d'offres en raison de la réalisation du contrat en deux phases au lieu d'une seule;

CONSIDÉRANT que ces modifications sont accessoires au contrat et n'ont pas pour objet d'en changer la nature;

CONSIDÉRANT le projet de transaction soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement :

- de ratifier les termes de la transaction à intervenir avec 9220-7307 Québec inc. (Excavation S.M.) dans le cadre du contrat de prolongement des infrastructures de la rue Octave et de mandater Monsieur Régnald Bernier, maire et Me Louise St-Pierre, greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ladite transaction;
- d'autoriser le paiement de coûts supplémentaires à Excavation S.M. au montant de 3 449,25 \$ incluant les taxes.

Régnald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-10-441

MANDAT À GILBERT, DESCHÊNES ET ASSOCIÉS, ÉVALUATEURS-CONSEILS POUR RÉALISER L'ÉVALUATION AUX FINS D'ASSURANCE DE CERTAINS BÂTIMENTS APPARTENANT À LA VILLE.

CONSIDÉRANT la nécessité de connaître, à des fins d'assurance, la valeur la plus juste possible des bâtiments appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT la nécessité de mandater une firme spécialisée pour réaliser l'évaluation à des fins d'assurance;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Gilbert, Deschênes et associés, évaluateurs-conseils datée du 30 août 2017 pour l'évaluation aux fins d'assurance de neuf bâtiments appartenant à la Ville au montant de 13 107,15 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marjolaine Emond

et résolu unanimement :

- d'octroyer un mandat à Gilbert, Deschênes et associés, évaluateurs-conseils pour réaliser l'évaluation aux fins d'assurance de neuf bâtiments appartenant à la Ville au montant de 13 107,15 \$ incluant les taxes, le tout selon l'offre de service datée du 30 août 2017;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même le surplus accumulé non affecté de la Ville.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-10-442

OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICE À MONSIEUR RICHARD CHAREST RELATIVEMENT À LA CHAUFFERIE À LA BIOMASSE FORESTIÈRE DU PRESBYTÈRE ET DU RÉSEAU CHALEUR.

CONSIDÉRANT le réseau chaleur à la biomasse forestière desservant l'hôtel de ville, la caserne, le presbytère et l'église;

CONSIDÉRANT la nécessité de bénéficier d'une personne-ressource pour le démarrage de la chaufferie à la biomasse forestière du presbytère et les activités de mise en opération du réseau chaleur;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Monsieur Richard Charest à agir à titre de gérant de projet;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de service soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Francine Soucy

et résolu unanimement de ratifier les termes du contrat de service à intervenir entre la Ville et Monsieur Richard Charest pour agir à titre de gérant de projet dans le cadre des activités de démarrage de la chaufferie et de mise en opération du réseau chaleur et de mandater Monsieur Jean Langelier, directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-10-443

LOCATION D'UN TRACTEUR AUPRÈS DU GROUPE JLD-LAGUE POUR LA PÉRIODE DU 15 DÉCEMBRE 2017 AU 15 AVRIL 2018.

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au déneigement de l'anneau de glace et de la patinoire extérieure en période hivernale;

CONSIDÉRANT que la Ville ne dispose pas de l'équipement requis pour ce faire;

CONSIDÉRANT cependant la volonté de la Ville d'effectuer elle-même ces opérations d'entretien;

CONSIDÉRANT la soumission du Groupe JLD- Lague en date du 20 septembre 2017 pour la location d'un tracteur John Deere 4066R, d'un chargeur/loader 4R et d'un souffleur Normand pour une période de quatre mois, pour un coût total de 14 210,91 \$ incluant les taxes ainsi que les frais d'immatriculation et d'entretien;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement :

- d'accepter les termes de la soumission datée du 20 septembre 2017 du Groupe JLD-Lague pour la location d'un tracteur John Deere 4066R, d'un chargeur/loader 4R et d'un souffleur Normand pour la période du 15 décembre 2017 au 15 avril 2018 au coût de 14 210,91 \$ incluant les taxes ainsi que les frais d'immatriculation et d'entretien;
- de mandater Monsieur Bernard Tanguay, contremaître au Service des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de location à intervenir avec le Groupe JLD-Lague.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-10-444 **DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2016.**

CONSIDÉRANT le document intitulé Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016;

Madame la greffière procède au dépôt du document intitulé Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016.

2017-10-445 **OUVERTURE DE L'AVENUE DU PARC.**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 282-89 du conseil municipal autorisant une demande à la Commission de toponymie du Québec afin d'officialiser le nom de l'avenue du Parc;

CONSIDÉRANT qu'aucun document décrétant l'ouverture de l'avenue du Parc n'a été répertorié dans les archives de la Ville;

CONSIDÉRANT l'article 4 alinéa 8 de la Loi sur les compétences municipales qui permet aux municipalités d'adopter toute mesure non réglementaire dans le domaine du transport;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marjolaine Emond

et résolu unanimement de décréter l'ouverture de l'avenue du Parc située sur le lot 3 968 306 du cadastre du Québec sur toute sa longueur soit sur une distance d'environ 965 mètres.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-10-446 **APPROBATION DES TARIFS DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP POUR L'ANNÉE 2018.**

CONSIDÉRANT l'entente existant entre la Ville de Rivière-du-Loup et la MRC de Kamouraska pour l'enfouissement des déchets de toutes les municipalités du Kamouraska au lieu d'enfouissement technique de Rivière-des-Vases à Cacouna;

CONSIDÉRANT l'établissement par la Ville de Rivière-du-Loup des tarifs au lieu d'enfouissement technique pour l'année 2018, tel qu'en fait foi l'avis public publié par la Ville de Rivière-du-Loup le 27 septembre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Laforest

et résolu unanimement d'approuver les tarifs du lieu d'enfouissement technique établis par la Ville de Rivière-du-Loup pour l'année 2018.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-10-447

MANDAT AU MAIRE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UN CONTRAT AVEC MONSIEUR MARCEL-MARIE RIVARD POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DE L'HÔTEL DE VILLE.

CONSIDÉRANT l'échéance le 31 décembre 2017 du contrat de conciergerie de l'hôtel de ville existant entre la Ville et Monsieur Marcel-Marie Rivard;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de déménager les bureaux administratifs de l'hôtel de ville dans l'ancien presbytère à moyen terme;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Monsieur Rivard de renouveler le contrat aux mêmes conditions que celles actuelles pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT le projet de contrat soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement de ratifier les termes du contrat à intervenir entre la Ville et Monsieur Marcel-Marie Rivard pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 et de mandater Monsieur Rénald Bernier, maire et Me Louise St-Pierre, greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-10-448

RÉSILIATION DU BAIL DE MADAME SARAH DESCHÊNES POUR DES LOCAUX SITUÉS AU 580, RUE CÔTÉ.

CONSIDÉRANT la convention de bail intervenue entre la Ville de Saint-Pascal et Madame Sarah Deschênes, psychologue pour un local situé au 580-C, rue Côté, laquelle convention vient à échéance le 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT l'arrêt des activités professionnelles de Madame Sarah Deschênes en pratique privée en raison de problèmes de santé;

CONSIDÉRANT une correspondance de Madame Sarah Deschênes datée du 11 septembre 2017 demandant la résiliation de sa convention de bail;

CONSIDÉRANT les revenus de location budgétés par la Ville pour l'année 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'accepter la résiliation du bail de Madame Sarah Deschênes, psychologue à compter du 1^{er} janvier 2018 pour le local situé au 580-C, rue Côté.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-10-449

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM), SOUS-VOLET 5.1 - PROJETS D'INFRASTRUCTURE À VOCATION MUNICIPALE ET COMMUNAUTAIRE.

CONSIDÉRANT l'acquisition de l'ancien presbytère par la Ville dans le but d'y aménager les bureaux de l'administration municipale;

CONSIDÉRANT l'existence du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) sous-volet 5.1 - Projets d'infrastructure à vocation municipale et communautaire qui a pour but de permettre aux municipalités de réaliser des projets de construction, de mise aux normes, de réhabilitation, de conversion ou de réfection d'infrastructures municipales afin d'assurer la pérennité des services aux citoyens;

CONSIDÉRANT que le projet de conversion de l'ancien presbytère en hôtel de ville cadre avec les objectifs du programme ci-haut mentionnés;

CONSIDÉRANT le souhait du conseil municipal de bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de ce projet dans le but d'amoinrir la charge financière pour les citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marjolaine Emond

et résolu unanimement :

- de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités sous le volet 5 - Réfection et construction des infrastructures municipales dans le sous-volet 5.1 - Projets d'infrastructures à vocation municipale et communautaire pour le projet de conversion de l'ancien presbytère en hôtel de ville;
- de confirmer l'engagement de la Ville de Saint-Pascal à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;
- d'autoriser Monsieur Jean Langelier, directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, toute la documentation relative à la demande.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-10-450

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL.

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel mis en place par le gouvernement du Québec depuis 2014;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Kamouraska en conformité avec l'article 6 du programme;

CONSIDÉRANT le document préparé par le directeur du Service intermunicipal de sécurité incendie en regard des besoins locaux en formation pour 2017-2018 qui prévoit la formation de cinq pompiers pour le programme Pompier I, de six pompiers pour le programme Désincarcération, de dix pompiers pour la mise à niveau Autosauvetage et de trois pompiers pour le programme Officier non urbain;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Laforest

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et mandate Monsieur Éric Lévesque, directeur du Service intermunicipal de sécurité incendie à compléter, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ladite demande.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-10-451

ADHÉSION DE LA VILLE AU PROJET PILOTE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À UN SERVICE DE SOUTIEN ET DE SUPERVISION EN MATIÈRE DE PRÉVENTION INCENDIE AVEC LA MRC DE KAMOURASKA.

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Kamouraska est en vigueur depuis le 30 mars 2012;

CONSIDÉRANT que la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q. c. S-3.4), le schéma de couverture de risques incendie et ses actions ainsi que les plans de mise en oeuvre du schéma adoptés par chacune des municipalités du Kamouraska imposent à ces dernières certaines obligations en matière de prévention des incendies;

CONSIDÉRANT qu'une étude des différents scénarios visant à assurer l'application et l'uniformisation des actions en matière de prévention des incendies a été effectuée par la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT que la MRC de Kamouraska a soumis aux municipalités du Kamouraska ayant compétence en incendie, une entente de fourniture de services sous forme de projet pilote, laquelle a pour objet de confier à la MRC un mandat de soutien et de supervision en matière de prévention incendie sur le territoire des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT les actions prévues au schéma de couverture de risques incendie, sous les numéros 38, 39, 40, 41, 42, 44, 45, 47, 48 et 49 et énumérées à l'annexe F de ladite entente pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT les diverses actions visant la prévention incendie mises en place par le Service intermunicipal de sécurité incendie de la Ville de Saint-Pascal depuis déjà quelques années sur le territoire des municipalités qu'il dessert;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général d'adhérer à l'entente intermunicipale soumise par la MRC de Kamouraska par souci de solidarité régionale;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Laforest

et résolu unanimement :

- que la Ville de Saint-Pascal adhère à l'entente relative à un service de soutien et de supervision en matière de prévention incendie à intervenir avec la MRC de Kamouraska et la Ville de La Pocatière, la Municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska ainsi que la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska;
- mandate le maire, Monsieur Rénaud Bernier et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

Rénaud Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-10-452

AUTORISATION AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE D'UTILISER LES CAMIONS INCENDIE LORS DE L'ACTIVITÉ D'HALLOWEEN.

CONSIDÉRANT l'activité d'Halloween organisée par le Service des loisirs le 31 octobre 2017;

CONSIDÉRANT la demande de collaboration adressée au Service de sécurité incendie afin d'assurer la sécurité des enfants déambulant dans les rues à cette occasion;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser les membres du Service de sécurité incendie à participer à l'activité d'Halloween le 31 octobre 2017 et à utiliser les véhicules incendie pour cette occasion.

Rénaud Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-10-453

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À JEAN MORNEAU INC. DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX EXPLOITANTS D'ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVÉ DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL.

CONSIDÉRANT la Politique d'aide aux exploitants d'entreprises du secteur privé de la Ville de Saint-Pascal dont l'objectif est de mettre en place une aide aux exploitants d'entreprises du secteur privé afin de favoriser le développement économique de la Ville notamment par le maintien et la création de nouveaux

emplois sur son territoire, l'augmentation de sa richesse foncière, la densification du périmètre urbain et en comblant les locaux vacants;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Jean Morneau inc. dans le cadre de cette Politique;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse composé de cinq membres dont trois fonctionnaires et deux élus municipaux nommés par résolution du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Francine Soucy

et résolu unanimement d'autoriser le versement d'une aide financière de 5 280 \$ à Jean Morneau inc. conformément aux modalités établies à la Politique d'aide aux exploitants d'entreprises du secteur privé de la Ville de Saint-Pascal.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-10-454

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ENTREPRISE ALAIN DUBÉ MÉCANIQUE ENR. DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX EXPLOITANTS D'ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVÉ DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL.

CONSIDÉRANT la Politique d'aide aux exploitants d'entreprises du secteur privé de la Ville de Saint-Pascal dont l'objectif est de mettre en place une aide aux exploitants d'entreprises du secteur privé afin de favoriser le développement économique de la Ville notamment par le maintien et la création de nouveaux emplois sur son territoire, l'augmentation de sa richesse foncière, la densification du périmètre urbain et en comblant les locaux vacants;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Alain Dubé Mécanique enr. dans le cadre du volet 2 de cette Politique;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse composé de cinq membres dont trois fonctionnaires et deux élus municipaux nommés par résolution du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement d'autoriser le versement d'une aide financière de 2 190 \$ à Alain Dubé Mécanique enr. conformément aux modalités établies à la Politique d'aide aux exploitants d'entreprises du secteur privé de la Ville de Saint-Pascal.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-10-455

VERSEMENT D'UNE RISTOURNE AU CLUB DE HOCKEY L'IMPÉRIAL.

CONSIDÉRANT l'entente en vigueur entre Molson, la ligue de hockey LHCS Le Placoteux et le Club de hockey l'Impérial visant le versement d'une ristourne sur la vente de bière;

CONSIDÉRANT que la ristourne aurait été versée directement à la ligue de hockey LHCS Le Placoteux et au Club de hockey l'Impérial si ceux-ci avaient eu un compte avec Molson;

CONSIDÉRANT que cette ristourne a plutôt été versée au compte de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des loisirs de verser la ristourne de 4 880,36 \$ au Club de hockey l'Impérial de Saint-Pascal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Laforest

et résolu unanimement d'autoriser le versement d'une ristourne au montant de 4 880,36 \$ au Club de hockey l'Impérial de Saint-Pascal.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-10-456

VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DE SAINT-PASCAL REÇUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE D'HYDRO-QUÉBEC.

CONSIDÉRANT que le Programme de soutien aux projets d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec a accordé une aide financière de 16 865 \$ pour le projet d'éclairage à la technologie DEL réalisé par l'Association de baseball mineur de Saint-Pascal sur le terrain de baseball de l'école Mgr-Boucher;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal a reçu cette aide financière au nom de l'Association de baseball mineur de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT que le projet d'aménagement du terrain de baseball de l'école Mgr-Boucher contribue à rejoindre des objectifs ciblés par les politiques en vigueur à la Ville en matière de saines habitudes de vie et développement durable;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de verser l'aide financière reçue dans le cadre du Programme de soutien aux projets d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec au montant de 16 865 \$ avant taxes à l'Association de baseball mineur de Saint-Pascal pour la réalisation du système d'éclairage au DEL lors de l'aménagement du terrain de baseball de l'école Mgr-Boucher.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-10-457

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU GALA DU PRIX SAINT-PACÔME 2017.

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 1^{er} septembre 2017 de la municipalité de Saint-Pacôme invitant la Ville à participer au Gala 2017 de la Société du roman policier de Saint-Pacôme le 7 octobre 2017 à Saint-Pacôme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement de désigner Monsieur Rémi Pelletier, conseiller à titre de représentant de la Ville au Gala de la Société du roman policier de Saint-Pacôme et d'autoriser le paiement d'un billet au coût de 60 \$ ainsi que le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-10-458

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU SOUPER-BÉNÉFICE DU MUSÉE RÉGIONAL DE KAMOURASKA.

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 11 septembre 2017 du Musée régional de Kamouraska invitant la Ville à participer au souper-bénéfice soulignant ses 40 ans le 14 octobre 2017 à Saint-Denis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marjolaine Emond

et résolu unanimement de désigner Madame Isabelle Chouinard, conseillère à titre de représentante de la Ville au souper-bénéfice du Musée régional de Kamouraska et d'autoriser le paiement d'un billet au coût de 35 \$ ainsi que le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-10-459

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL À LA SOIRÉE VINS ET FROMAGES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE KAMOURASKA.

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 11 septembre 2017 de La Société d'agriculture du comté de Kamouraska invitant la Ville à participer à un souper Vins et Fromages le 14 octobre 2017 à Saint-Pascal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement de désigner Monsieur Rémi Pelletier, conseiller à titre de représentant de la Ville au souper Vins et Fromages de la Société d'agriculture du comté de Kamouraska et d'autoriser le paiement d'un billet au coût de 40 \$.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-10-460

PÉRIODE DE QUESTIONS.

- Monsieur Jean-Guy Trottier demande si les travaux de la rue Octave sont terminés.
- Madame Lorraine Plourde demande où se situe l'immeuble rénové par l'APHK.
- Monsieur Daniel Rivard demande si le compte à payer à Camionnage Alain Benoit représente la vidange de toutes les fosses septiques de la Ville.
- Monsieur Yvan Dionne demande si la capacité de la salle Alphonse-Desjardins sera augmentée dans le cadre du projet d'agrandissement du centre communautaire.

2017-10-461

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Francine Soucy

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 21 h 25.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière